

# **REPUBLIQUE DU BENIN**

## **SOUSSION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS POUR L'EGALITE DES SEXES**

La présente soumission fait le point de la mise en œuvre du Plan d'Actions en faveur de l'égalité des sexes et recense les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis, les domaines à améliorer et les travaux complémentaires à entreprendre dans les plans d'actions suivants, comme prescrit au paragraphe 104 du document FCCC/SBI/2018/22.

Pour rappel, l'Accord de Paris sur le climat a affirmé l'égalité entre les femmes et les hommes comme principe clé de l'action climatique dans son préambule. La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a concrétisé ces avancées par l'adoption d'un Plan d'Actions Genre à la 23<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC en 2017, incitant ainsi, l'ensemble des parties prenantes à promouvoir l'égalité des sexes dans les actions d'adaptation et d'atténuation, la prise de décisions et les moyens de mise en œuvre liés au climat. Le Programme d'Actions 2030 pour le développement durable engage les Etats à élaborer et mettre en œuvre des politiques à la fois transversales et spécifiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes, tandis que le G7 présidé par la France en 2019, consacre le climat et l'égalité de genre comme enjeu prioritaire à l'agenda diplomatique.

Le Bénin, à l'instar des pays Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques s'est résolument engagé dans la mise en œuvre du Plan d'Actions pour l'égalité des sexes. Bien n'ayant pas encore traduit le Plan d'Actions Genre de la CCNUCC en Plan d'Actions pays, la dimension genre est en train d'être prise en compte systématiquement dans la mise en œuvre des actions climatiques.

Ces actions sont considérées comme des leviers de changement positif qui permettent d'une part, d'assurer une répartition égale des possibilités, des ressources et des bénéfices entre les différents groupes de la population vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques et d'autre part, d'aider les décideurs et les politiques, à travers une analyse genre c'est-à-dire les différences importantes entre les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes, des couches vulnérables et ce afin d'obtenir des informations pour rendre plus efficace et égalitaire les actions, les effets et impacts des changements climatiques.

### **Domaine de progrès**

La prise en compte du genre demeure une priorité dans la mise en œuvre des activités des projets au niveau national. Toutes les composantes des projets

dans le domaine du climat sont sensibles au genre. A titre illustratif, le projet de Renforcement de la Résilience du Secteur de l'Énergie aux Impacts des Changements Climatiques au Bénin (PANA Énergie) intègre de façon quotidienne le genre à travers : (i) l'intégration systématique du genre et des communautés vulnérables et l'égalité des sexes dans les activités du projet, (ii) la sensibilisation et le plaidoyer auprès des institutions nationales, des autorités locales, des dignitaires et des chefs coutumiers, des chefs de collectivité des localités d'intervention du projet les populations concernées. ; (iii) le soutien à l'autonomisation des femmes dans le cadre des activités génératrices de revenus.

Ainsi, des actions de renforcement de capacités s'organisent aussi bien pour les populations locales à travers les projets mais aussi au niveau national. Ce processus étant continu, il est souhaitable d'accroître les capacités des acteurs institutionnels (gouvernementaux, communaux et parapublics), dans la planification et la mise en œuvre des mesures de Réduction des Risques de Catastrophe et d'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) spécifiques pour l'autonomisation des femmes et autres groupes vulnérables afin de réduire les inégalités sociales.

Notons que ces efforts ne couvrent pas l'ensemble du territoire, donc il va falloir continuer les actions de renforcement des capacités

Le Bénin a aussi réalisé une étude sur l'analyse genre dans le processus d'élaboration de son Plan National d'Adaptation. L'objectif de cette étude est la prise en compte effective de toutes les couches vulnérables dans le choix et la planification des options d'adaptation à moyen et long terme.

## **Point à améliorer**

### **1- Indicateurs**

Les projets prévoient des indicateurs pour évaluer la prise en compte du genre dans les actions du projet.

A titre d'exemple le projet PANA dispose comme indicateurs de mesure : «

- nombre d'acteurs (hommes=femmes) sont formés dans le secteur de l'énergie chaque année ;
- Au moins 80% des acteurs (hommes et femmes) formés chaque année appliquent l'expérience acquise dans la formation.

Au 31 décembre 2018, en termes de renforcement des capacités des acteurs, PANA Énergie a formé 92 femmes et 546 hommes dans les mesures d'adaptation relatives à la foresterie visant à conserver les essences

autochtones des forêts naturelles communautaires tout en intégrant de nouvelles essences à croissance rapide à but multiples dans le cadre des campagnes de reboisement au titre des années 2017 et 2018 ».

Notons qu'il n'existe pas d'indicateurs pouvant mesurer les progrès dans la mise en œuvre du Plan d'Action Genre.

Il urge donc la déclinaison du Plan d'Action Genre de la CCNUCC en Plan d'Action Genre pays avec des indicateurs qui clairs pouvant permettre de mesurer de façon quantitative et qualitatives, les progrès réalisés dans sa mise en œuvre.

## **2- Renforcement de capacités**

Le renforcement de capacités étant un processus continu, le Bénin souhaite :

- élargir ce processus aux femmes de la société civile, du secteur privé, des peuples autochtones afin de disposer de ressources humaines compétentes pouvant faire partir des délégations nationales pour les négociations ;
- faciliter l'accès au financement de la mise en œuvre du Plan d'Action Genre Pays ;
- établir la cohérence entre les ODD, la Réduction des Risques de Catastrophe, et le Plan d'Action Genre de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification ;
- participer au partage de connaissances et des bonnes pratiques au niveau régional, national et local ;
- mettre en place d'une plateforme nationale officielle de praticiens et d'experts pour soutenir le partage des connaissances, les communications et les activités de renforcement des capacités dans le cadre du plan d'action ;
- procéder à la collecte de données sur les impacts différenciés des changements climatiques sur les hommes et les femmes ;

En outre, le Bénin suggère la promotion de financement sensible au genre.

Il est aussi important de procéder également aux renforcements des capacités, du partage des connaissances et communication pour améliorer le transfert et le développement de technologies sensibles au genre à travers des programmes formels et non formels d'éducation et de formation axés sur

l'information sur le changement climatique à tous les niveaux avec un accent particulier sur les femmes et les filles.

Un autre aspect important est d'intégrer le genre dans les contributions Déterminées au niveau national.